



Ministère chargé de  
l'environnement

## Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*03

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale  
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 19 juin 2017	Dossier complet le :	N° d'enregistrement : 2017-4972

### 1. Intitulé du projet

Défrichement sur une superficie de 12056m<sup>2</sup> en vue de l'aménagement d'un lotissement de 14 lots sur la commune de Brach (Gironde).

### 2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

#### 2.1 Personne physique

Nom

Prénom

#### 2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SOVI Sud-ouest villages

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

Patrick OUVRARD

RCS / SIRET

B X B | 3 1 6 | 1 3 9 | 9 3 0

Forme juridique SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

### 3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47 a/	Défrichement soumis à autorisation au titre de l'article L341-3 du code forestier en vue de la reconversion des sols portant sur une superficie totale, même fragmentée, de plus de 0,5ha

### 4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

#### 4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Défrichement de 12056m<sup>2</sup> d'un boisement mixte feuillus-résineux pour la réalisation d'un lotissement de 14 lots sur la commune de Brach (Gironde) desservi par la route de Saint-Laurent.

Le lotissement comporte (cf. annexe) :

- 14 lots d'une emprise variant de 700 m<sup>2</sup> à 840 m<sup>2</sup>,
- une voirie interne de desserte des lots en impasse, dotée d'une placette de retournement à l'Est du terrain, de trottoirs et d'accès aux lots privatifs,
- des espaces verts communs en limite Ouest, Nord et Est, engazonnés et plantés d'arbres.

Superficie totale du lotissement : 14 551 m<sup>2</sup>

#### **4.2 Objectifs du projet**

L'objectif du défrichement est la réalisation d'un lotissement composé de 14 lots desservis par une voie principale aménagée en impasse.

#### **4.3 Décrivez sommairement le projet**

##### **4.3.1 dans sa phase travaux**

Le défrichement sera réalisé par une coupe et abattage des arbres, arbustes et de la végétation herbacée gênant les constructions. Les souches seront ensuite enlevées et les végétaux broyés.  
Une bande boisée sera maintenue côté Ouest (le long de la route Saint-Laurent), ainsi que côté Nord, et en prolongement de la voie centrale en limite Est.

La réalisation du lotissement comprendra aussi:

- une phase de terrassement : décapage, terrassement et pose des voiries
- une phase de viabilisation : mise en place des réseaux secs et humides
- une phase de finition : revêtements divers et espaces verts

##### **4.3.2 dans sa phase d'exploitation**

Pas de phase exploitation concernant le défrichement.

Les acquéreurs de lots bâtiront leur habitation.

Il y aura un entretien des parties communes (voirie, espaces verts) et des réseaux par l'Association Syndical du Lotissement (ASL).

**4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

- Autorisation de défrichement
- Permis d'aménager
- Déclaration Loi sur l'Eau

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
superficie totale du lotissement	14 551 m <sup>2</sup>
superficie défrichée	12 056 m <sup>2</sup>
superficie des lots	10 620 m <sup>2</sup>
superficie de la voirie	1 436 m <sup>2</sup>
superficie des espaces verts	2 495 m <sup>2</sup>

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

Route de Saint-Laurent  
33480 BRACH

Coordonnées géographiques<sup>1</sup> Long. - 0° 9 3 ' 6 8 " 92 Lat. 4 5 ° 0 4 ' 4 4 " 00

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. ° ' " Lat. ° ' "  
Point d'arrivée : Long. ° ' " Lat. ° ' "  
Communes traversées :

**Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6**

**4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?** Oui  Non   
**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?** Oui  Non

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ZNIEFF 1 : n°720002400 « L'Étang de Cousseau, Marais Environnants et Dépressions Intra dunaires » → 12,9km à l'Ouest du projet.</li> <li>• ZNIEFF 2 : n°720030054 « Landes médocaines entre Hourtin, Carcans et Saint-Laurent-Médoc » → 4,1 km au Nord-Est du projet.</li> <li>n°720001969 « Marais et Etangs d'arrière dune du littoral Girondin » à 14 km à l'Ouest</li> </ul>
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Étude de délimitation des zones humides menée selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1er octobre 2009, d'après le critère "végétation" (cf. annexe) -> Conclusion de l'étude : " La totalité du secteur du projet ne constitue pas une zone humide"
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Projet au sein d'une "zone de répartition des eaux" (ZRE) au titre de l'aquifère "Oligocène à l'Ouest de la Garonne (230)", dont la cote de référence est -25mNGF. Projet implanté à une cote moyenne de +30mNGF. Coupe géologique du secteur donnée par un sondage profond (BSS n°07786X0001), implanté à 2 km à l'Ouest du projet (cf. annexe) -> Le projet est séparé de l'Oligocène par plusieurs 10e de mètres de formations quaternaires, pliocènes et miocènes => Non incidence sur la ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le captage EDCH, le plus proche du projet, est doté d'un périmètre de protection immédiate et rapprochée (BSS n°07786X0057 - "Le Mayne Bernard") (cf. annexe). -> Le projet est en-dehors de ces périmètres, à environ 1,15 km plus à l'Est.
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site inscrit "Etangs Girondins" se trouve à près de 10 km à l'Ouest du projet.
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Projet implanté au sein d'aucun zonage du réseau Natura 2000. * FR 7200681 « Zones humides de l'arrière dune du littoral girondin » - Directive Habitat - 13,6 km à l'Ouest du projet. * FR 7210030 « Côte médocaine : dunes boisées et dépressions humides » - Directive Oiseaux - 12,2km à l'Ouest du projet.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Ressources	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il existe une nappe superficielle au droit du projet au sein des matériaux quaternaires de couverture du site, nappe relevée le 09 juin 2017 à près de 2,00 m/sol. Le projet ne prévoit pas d'ouvrage en sous-sol. Les seules excavations prévues par le projet seront les tranchées de passages des réseaux divers d'une profondeur limitée, tranchées réalisées par tronçons.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Destruction d'un boisement mixte de Pins maritimes et Chênes pédonculés : habitat naturel, flore et faune communs dans la région.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Consommation de 12 056 m <sup>2</sup> d'espace forestier
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Risques</b>	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Feux de forêt Cartographie BRGM -> Remontée de nappe : sensibilité moyenne à forte
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création du lotissement engendre une augmentation du trafic sur la voirie locale (RD104E4 notamment) liée aux déplacements des habitants du nouveau lotissement
<b>Nuisances</b>	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Durant la phase des travaux (défrichage, terrassement, viabilisation), la circulation et l'usage d'engins motorisés provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. en phase d'exploitation, les éventuelles nuisances seront liées à la circulation des riverains.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le lotissement disposera d'un éclairage nocturne</p>
<b>Emissions</b>	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>En phase chantier, le défrichage est source de rejets dans l'air (utilisation d'engins motorisés).</p> <p>En phase exploitation, l'augmentation du trafic est à l'origine de rejets atmosphériques supplémentaires.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Eaux pluviales ruisselant sur les surfaces imperméabilisées (privatives et communes) du lotissement collectées, stockées (au droit des lots et de la voirie interne) et rejetées par débit régulé (selon 3 l/s/ha) au fossé existant le long de la route départementale en limite Ouest du lotissement.</p> <p>Eaux usées issues des logements envoyées au réseau séparatif collectif public</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

- Création d'une centrale photovoltaïque au lieu-dit "les cabanes" aux dépens de 33ha d'espaces à vocation sylvicole (Brach).
- défrichement de 1,4 ha pour mise en culture et construction d'une serre (Brach).
- défrichement de 1,4 ha pour mise en culture et construction d'une serre (Brach)
- défrichement de 0,67 ha pour création d'un lotissement au lieu-dit "le Père" (Brach)
- défrichement de 0,84 ha pour projet de division de 5 lots (Brach)
- défrichement de 2,50 ha pour création d'un lotissement au lieu-dit "le Bourg" (Brach).

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :**

\* Aspect quantitatif.

La réalisation du lotissement engendrera l'imperméabilisation partielle du terrain. Cette imperméabilisation sera à l'origine de l'augmentation localisée des débits de ruissellement des eaux pluviales. Le mode de gestion des eaux pluviales adopté, avec collecte, stockage au sein de solutions compensatoires et rejet régulé hors site, permettra de maîtriser les débits artificiels engendrés par le projet.

\* Aspect qualitatif.

La seule pollution au droit d'un projet résidentiel est une pollution "particulière" issue de la voirie interne. Ces eaux seront collectées via des grilles avaloirs avec décanteur et départ siphonoïde, puis stocker au sein d'une structure sous voirie. Ces ouvrages permettent une décantation et une auto-épuration des eaux pluviales, limitant ainsi la pollution au réseau hydraulique superficiel.

### 7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le site n'est inscrit dans aucune zone remarquable ou sensible du point de vue environnemental et aucun espace protégé. La zone est composée d'habitats naturels très communs dans les landes médocaines et abrite une flore et une faune elles-mêmes communes.

Le projet n'engendre pas d'impact significatif sur les eaux superficielles et souterraines. Les seuls rejets au milieu hydraulique superficiel sont les eaux pluviales issues des futures surfaces imperméabilisées (toitures, chaussée) qui seront gérées qualitativement et quantitativement.

Le projet devrait donc être dispensé d'une évaluation environnementale.

### 8. Annexes

#### 8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publié</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

## 8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
- Étude de délimitation zone humide selon le critère "végétation" - Localisation et coupe géologique du forage (BSS n°07786X0001) - Cartographie des périmètres de protection du captage eau potable dit "Le Mayne Bernard" (BSS n°07786X0057)

## 9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Beychac

le,

16. 06. 2014

Signature

**SOVI SUD-OUEST VILLAGES**

SAS au capital de 5 060 000 €

2, route de la Presnière

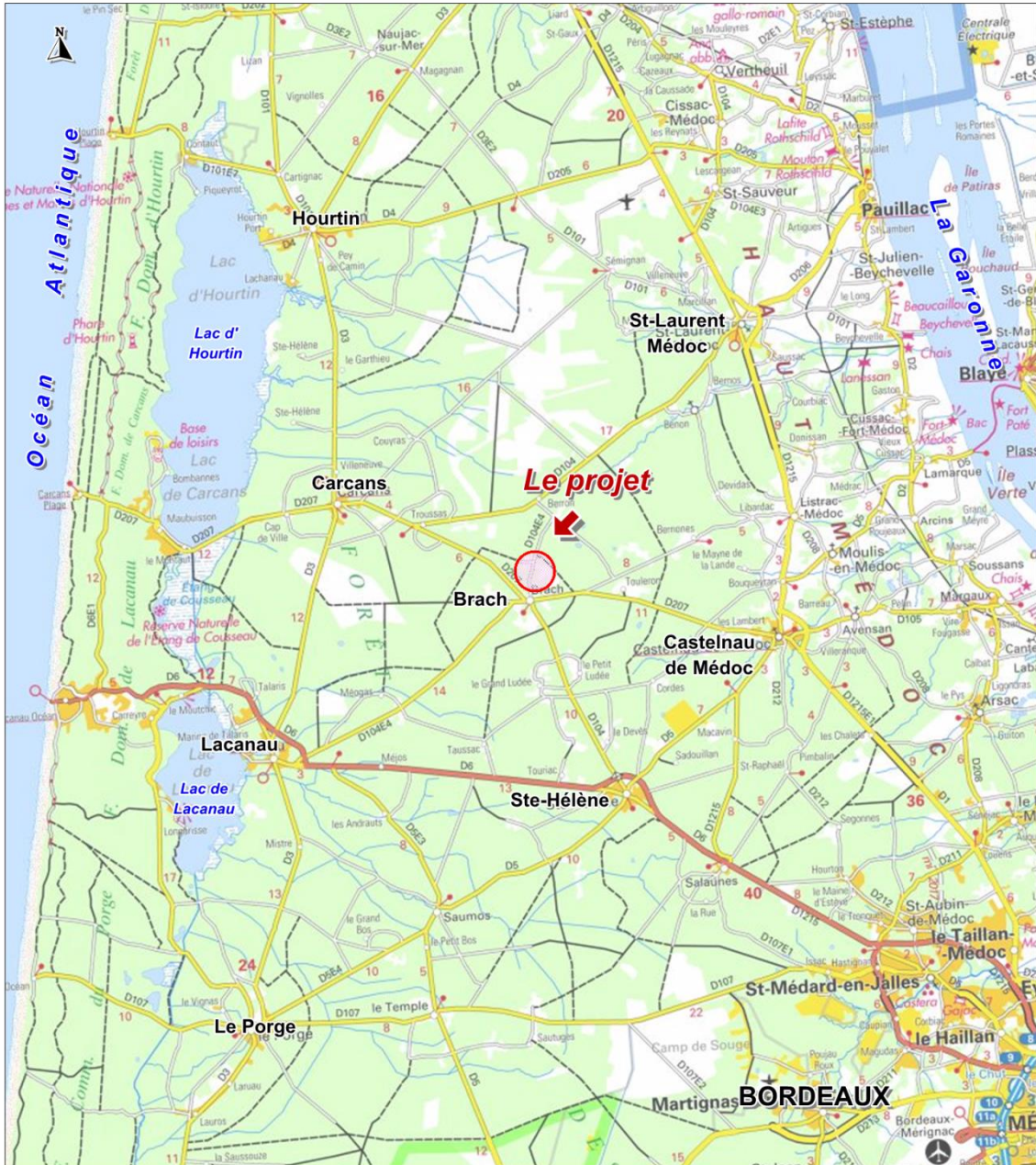
33750 BEYCHAC ET CAILLAU

RCS Bx B 316 139 930

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

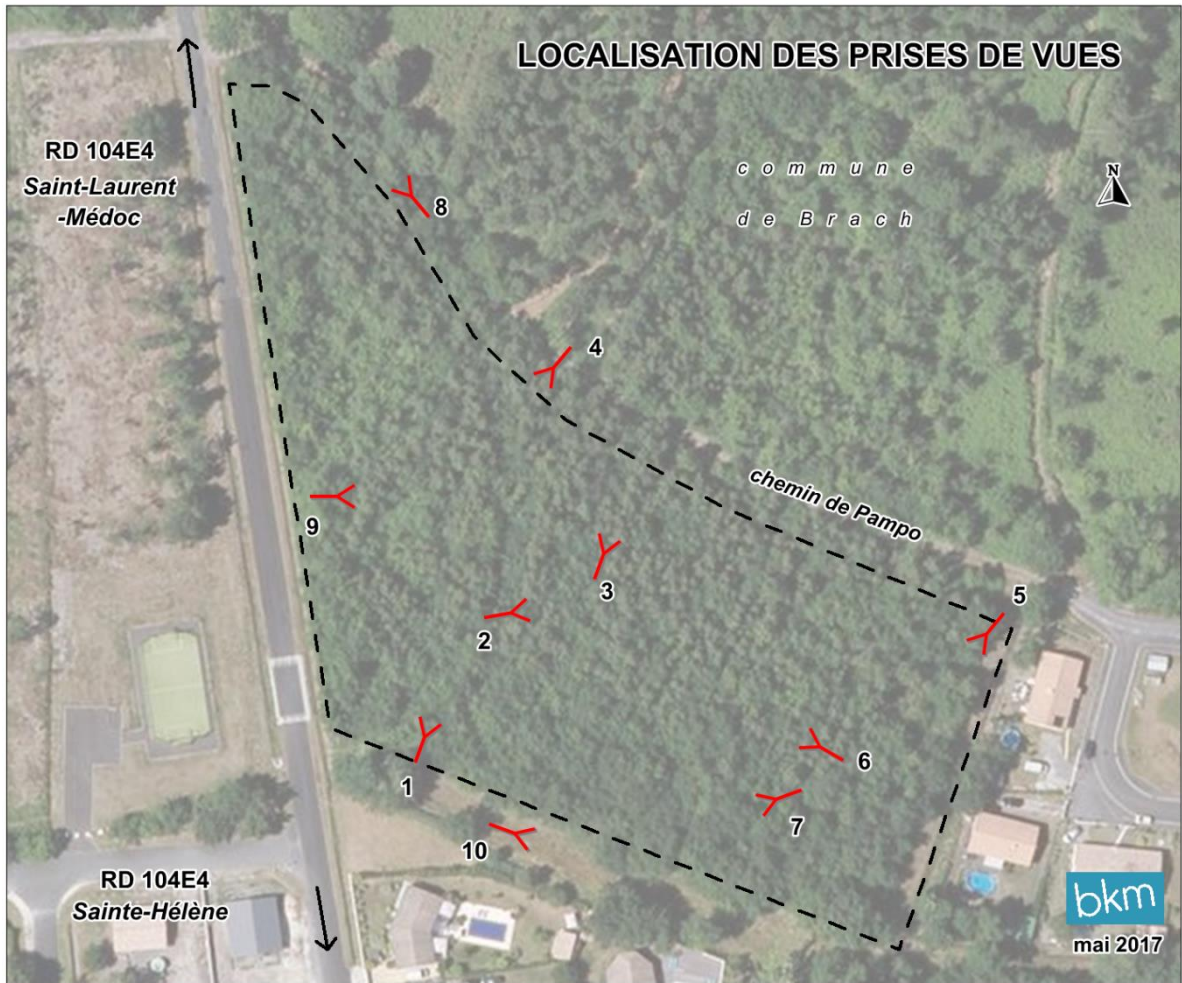
## **ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION**

# PLAN DE SITUATION



bkm  
mai 2017

## **ANNEXE 3 : PLANCHES PHOTOGRAPHIQUES**



**Photographies du site prises le 23 mai 2017**























## **ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET**



## **ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET**

# OCCUPATION DU SOL



	Pinède mésophile		Lotissement existant
	Boisement mixte mésophile		Lotissement en cours de construction
	Pinède mésophile et lande à Fougère aigle		Habitation isolée
	Parcelle pacagée		Equipement sportif
	Bande enherbée		Périmètre du projet

**bkm**  
mai 2017



**ANNEXE 6 : DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL DU  
SITE**

# Description du milieu naturel du site

La description des milieux qui composent le site résulte d'une visite sur le terrain réalisée le 23 mai 2017 par un expert écologue de BKM. La date est favorable à l'observation de la flore et de la faune.

## 1. Les habitats et la flore

Le site du projet se compose d'un boisement de mixte feuillus –résineux dense à végétation mésophile (sur sols non humides) et acidiphile (sur sols acides).

La strate arborée, très recouvrante, est presque entièrement composée de Chêne pédonculé (*Quercus robur*), et Pin maritime (*Pinus pinaster*), le chêne étant dominant sur les lisères, tandis que pin est majoritaire en milieu de parcelle. Ces deux espèces sont accompagnées de quelques individus de Châtaigniers (*Castanea sativa*), et Chêne tauzin (*Quercus pyrenaica*).

La strate arbustive, à faible recouvrement comprend l'Ajonc d'Europe (*Ulex europaeus*), le Genêt à balais (*Cytisus scoparius*), la Bruyère brande (*Erica scoparia*), la Bourdaine (*Frangula alnus*), le Houx (*Ilex aquifolium*), quelques individus de Noisetier (*Corylus avellana*),.

La strate herbacée est à la fois peu recouvrante et faiblement diversifiée : Chèvrefeuille (*Lonicera periclymenum*), Lierre rampant (*Hereda helix*), Mélampyre des prés (*Melampyrum pratense*), Fougère aigle (*Pteridium aquilinum*), Petit houx (*Ruscus aculeatus*).

En limite sud de la parcelle du projet se trouve une bande enherbée, dominée par des Poacées (Fétuque, Pâturin, Flouve odorante...) et un fossé à sec lors de la visite, colonisé par le Roseau commun (*Phragmites communis*).

D'après le Système d'Information Européen sur la Nature (EUNIS), le site est occupé par deux types d'habitats :

- Plantations très artificielles de conifères (G3.F),
- Boisements acidophiles dominés par le Chêne pédonculé (G1.8)

Ces habitats sont très communs dans les Landes médocaines et ne présentent pas d'enjeu particulier.

De même, la flore est très commune. Aucune espèce présentant un quelconque intérêt patrimonial n'a été identifiée.

## 2. La faune

### ➤ Mammifères

La zone de projet présente des milieux favorables aux mammifères terrestres. La présence de milieux boisés offre en effet des habitats propices à ce groupe, notamment pour le refuge et l'alimentation.

Ainsi, des traces de Chevreuil ont été observées sur le site ; ce dernier est également favorable à l'écureuil roux et au Hérisson d'Europe. Toutes ces espèces sont communes.

De fait de l'absence de vieux arbres à cavités ou écorces décollés, le boisement n'apparaît pas favorable aux chiroptères (chauves-souris),

#### ➤ **Oiseaux**

Lors de la visite sur le terrain, plusieurs espèces de passereaux ont été identifiées : Rossignol philomèle, Fauvette à tête noire, Troglodyte mignon, Rouge-gorge familier, Mésange bleue, Mésange charbonnière, Pinson des arbres, Lorient d'Europe.

Toutes ces espèces sont communes dans les milieux boisés de Gironde.

#### ➤ **Amphibiens**

Le fossé qui longe le site du projet côté sud est potentiellement favorable à quelques espèces d'amphibiens qui peuvent y trouver des lieux favorables pour leur reproduction : Crapaud commun, Salamandre tachetée, Grenouille agile. Toutefois, aucun individu n'a été observé lors de la visite.

#### ➤ **Reptiles**

Le site offre des habitats assez peu favorables aux reptiles, hormis pour le Lézard des murailles qui a été observé sur les lisières ensoleillées de la parcelle.

#### ➤ **Insectes**

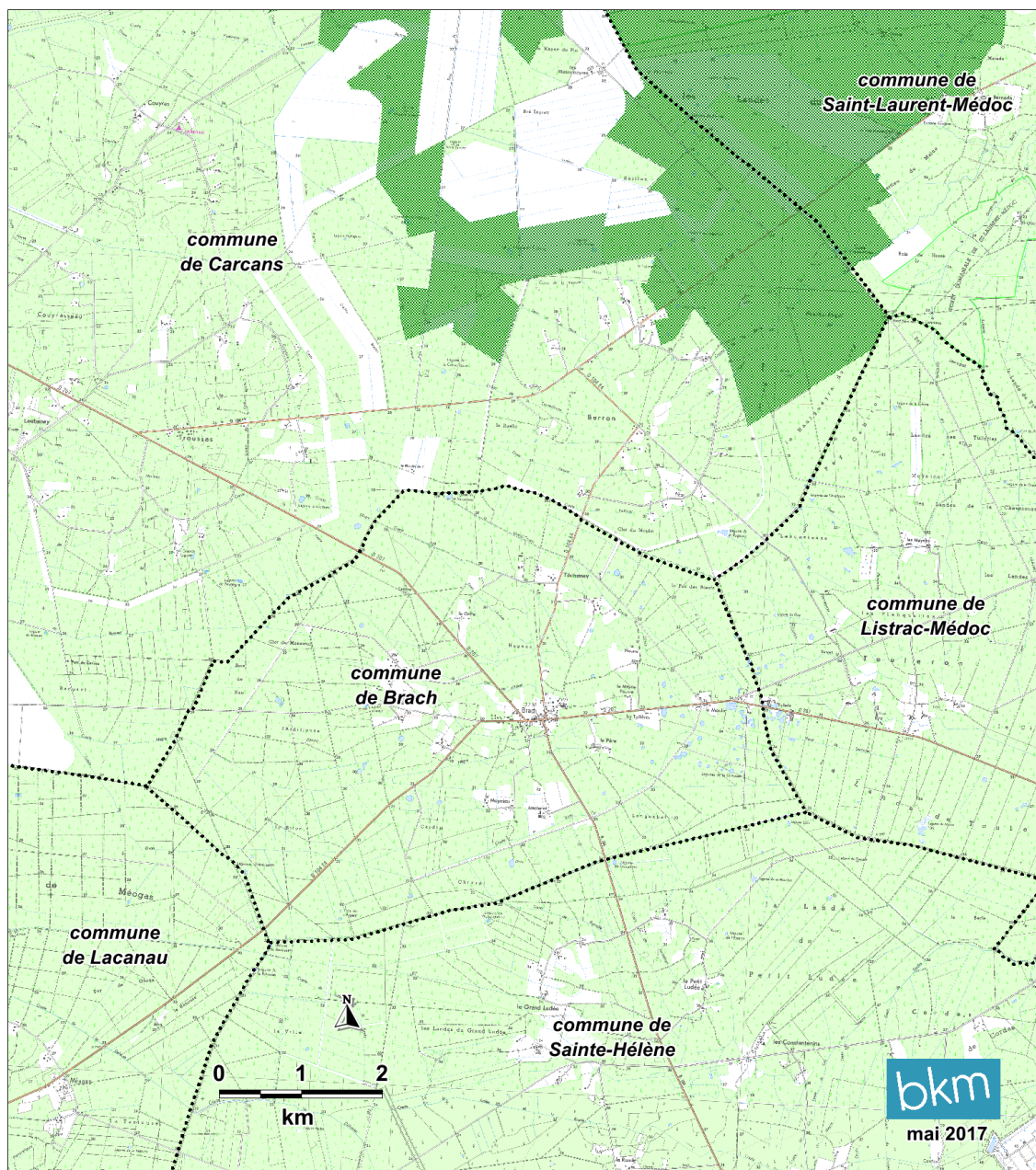
La parcelle du projet est composée d'un boisement dense relativement peu favorable aux lépidoptères et odonates. De même il n'a pas été identifié de vieux chêne pouvant abriter des coléoptères saproxyliques (se nourrissant de vieux bois).

### **3. Conclusion**


En conclusion, la parcelle du projet est composée d'habitats naturels très communs dans la région, sans enjeu écologique particulier. Il en est de même pour ce qui concerne la flore et la faune.

**ANNEXE 7 : LOCALISATION DES ZONES A SENSIBILITE  
PARTICULIERE A PROXIMITE DU PROJET**

## PERIMETRES D'INVENTAIRES DU PATRIMOINE NATUREL



### ZNIEFF de type 2

 "Landes médocaines entre Hourtin, Carcans et Saint-Laurent-Médoc"

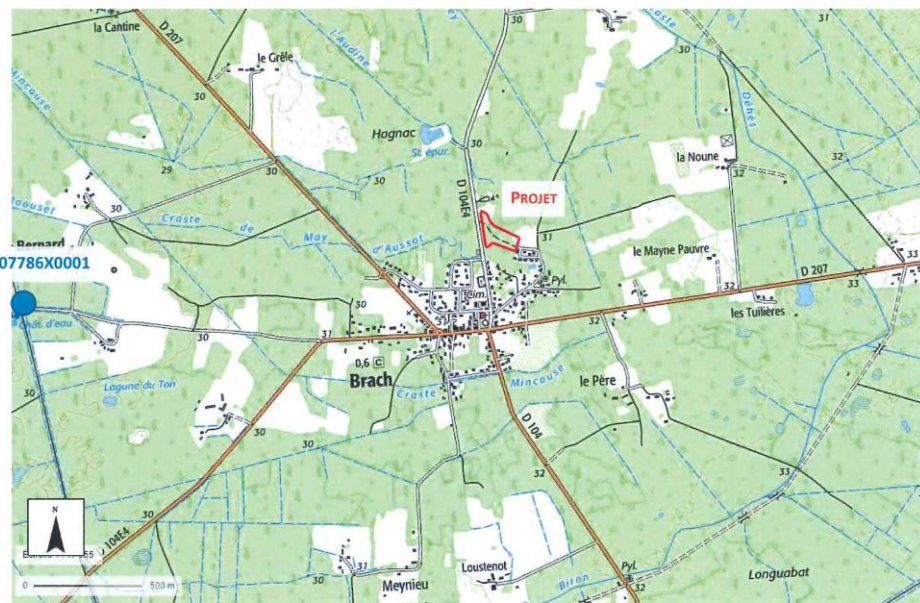
 Limites communales

**ANNEXE 8 : COUPE GEOLOGIQUE DU FORAGE DU  
C.E.L.**

DÉPARTEMENT : GIRONDE Pièce n° 1  
 COMMUNE : BRACH Indice de classement : 778 6 1  
 DÉSIGNATION : Forage du C.F.L. Site H.551. Cote du sol (z) = ± 29,98 (LNG)

Coupe établie par : A. ALLARD.  
 Interprétation de : M. H. ASTIE

PROFONDEURS DE A en mètres	NATURE DES TERRAINS	INTERPRÉTATION	COTE DU TOIT
0 à 1	Sable fin, gris-brun	Quaternaire	+29,98
1 à 12	Sable fin, micacé, blanc		
12 à 17	Gros sable et gravillons un peu argi- leux		
17 à 20	Gravillons et argile jaunâtre		
20 à 21	Argile jaunâtre finement sableuse, gravillons		
21 à 25	Gros sable et argile verdâtre		
25 à 26	Gravillons et argile ocre jaune	Pliocène	+ 4,25
26 à 31	Gros gravillons et argile ocre jaune à nodules ferrugineux		
31 à 41	Argile jaune-verdâtre finement sableu- se et qq. graviers (calcaire vers la base)		
41 à 60	Calcaire gréseux, marneux, gris- jaunâtre, peu consolidé, qq. grains de quartz	Miocène	-11,02
60 à 75	Calcaire blanc-jaunâtre grossier, fossilifère, peu consolidé		
75 à 84	Calcaire jaune, grossier, fossilifère peu consolidé		
84 à 90	Marne ocre jaune et débris de calcai- re fossilifère	Stampien	-54,02
90 à 100	Marne gris-fer à nodules de calcaire (passage avec nodules de calcaire blanc, creux de 95 à 96 m)		
100 à 107	Calcaire gris, grossier tendre, deve- nant jaune		
107 à 120	Calcaire blanc homogène, dur		



**ANNEXE 9 : CARTOGRAPHIE DES PERIMETRES DE  
PROTECTION DU CAPTAGE AEP DIT « LE MAYNE  
BERNARD »**



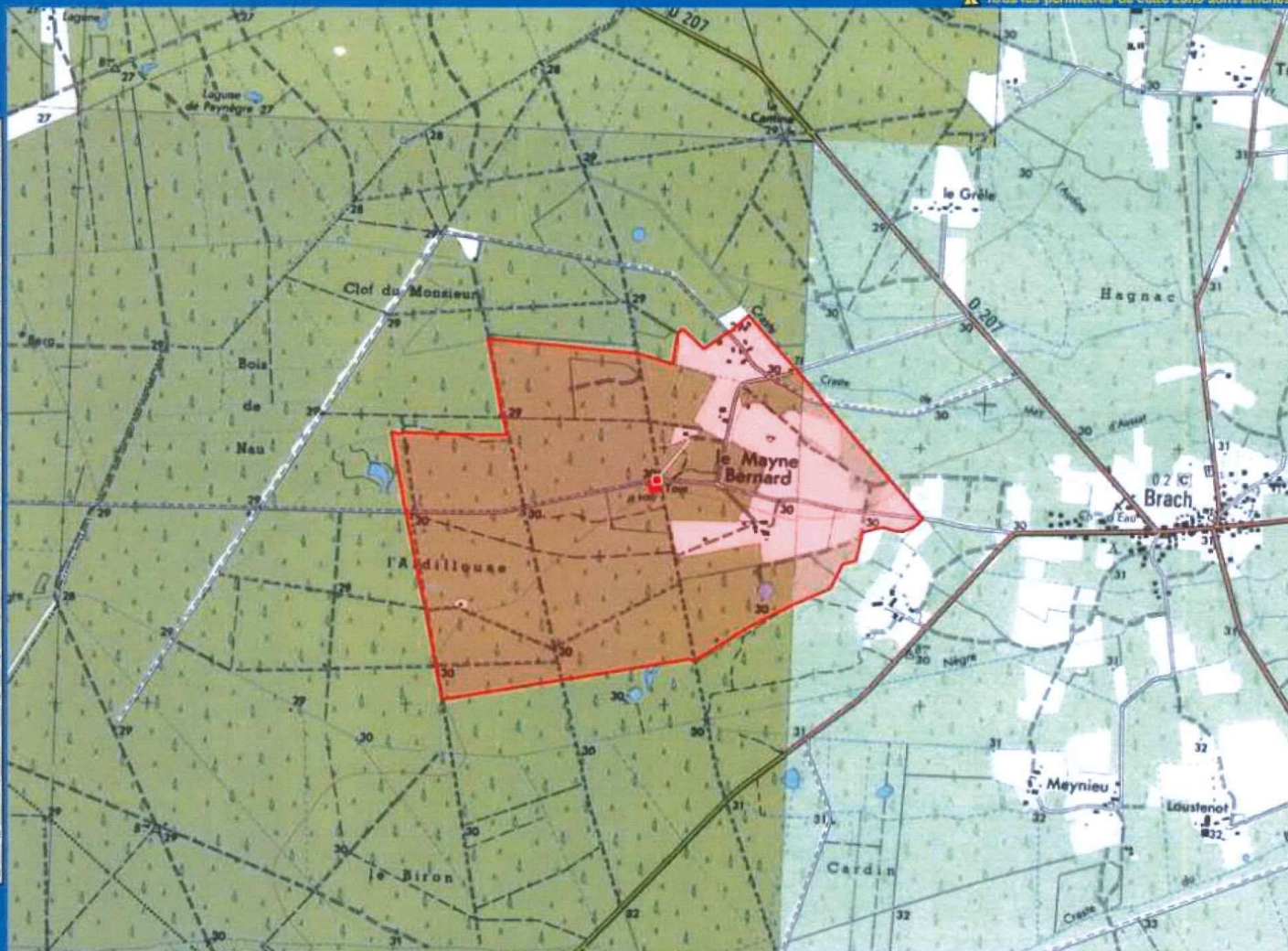
BRACH : LE MAYNE BERNARD(07786X0057)

Périmètres de protection

⚠ Tous les périmètres de cette zone sont affichés



CODE SISE-EAUX	002562
COMMUNE	BRACH
CODE INSEE	33070
NOM DU CAPTAGE	LE MAYNE BERNARD
CODE BSS	07786X0057
X (m)	339900
Y (m)	2010041
Z (m)	30
NATURE DE L'EAU	ESO
NAPPE	OLIGOCENE
PROFONDEUR (m)	93
DEBIT (m3/J)	117
USAGE	AEP
DATE AVIS HYDRO	29/05/2009
DATE CDH	16/12/2010
DATE DUP	06/01/2011
ETAT DE LA PROCEDURE	Procédure terminée (captage public)
MAITRE D'OUVRAGE	Mairie de Brach
NOM UGE	COMMUNE BRACH



Mise à jour  
Septembre 2014

● Point de captage    ■ Périmètres de protection rapprochée et immédiate    ■ Périmètres de protection éloignée

ECHELLE : 1/20000

ARS Aquitaine-DT 33

**ANNEXE 10 : ETUDE ZONE HUMIDE DU SITE DU  
PROJET**

**SOVI**

**SAUGEX - Géomètres**

**PROJET DE LOTISSEMENT**  
**Route de Saint-Laurent**  
**sur la commune de Brach (Gironde)**

**ETUDE ZONE HUMIDE**



**Mai 2017**



***Environnement et paysage***

*8 place Amédée Larrieu*

*33 000 Bordeaux*

## **SOMMAIRE**

<b>I. LE CONTEXTE DE L'ETUDE .....</b>	<b>5</b>
I.1. OBJET DE L'ETUDE .....	5
I.2. NATURE DU SITE DU PROJET.....	5
<b>II. ETABLISSEMENT DU CARACTERE DE ZONE HUMIDE .....</b>	<b>8</b>
II.1. METHODE UTILISEE .....	8
II.2. RESULTATS .....	11
II.3. CONCLUSION SUR LE CARACTERE HUMIDE DE LA ZONE .....	25

# I. LE CONTEXTE DE L'ETUDE

## I.1. Objet de l'étude

L'objet de l'étude est d'établir si le site du projet de lotissement Route de Saint-Laurent, sur la commune de Brach comprend ou non une ou des zones humides au sens de l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009.

## I.2. Nature du site du projet

Le site du projet est localisé au nord du village de Brach, le long de la RD214E4, en direction de Saint-Laurent-Médoc.

Le site est actuellement entièrement occupé par un boisement mixte de pins et chênes.

## PLAN DE SITUATION













bkm  
mai 2017

Du point de vue topographique, le site est plat, à une altitude proche de 30 mètres. Il est bordé côté sud par la Craste du « May d'Aussat », qui se dirige vers l'étang de Hourtin-Carcans.

Le site d'étude et ses alentours ne sont concernés par aucune ZNIEFF et par aucun site Natura 2000.

## OCCUPATION DU SOL



	Pinède mésophile		Lotissement existant
	Boisement mixte mésophile		Lotissement en cours de construction
	Pinède mésophile et lande à Fougère aigle		Habitation isolée
	Parcelle pacagée		Equipement sportif
	Bande enherbée		Périmètre du projet

**bkm**  
mai 2017



## II. ETABLISSEMENT DU CARACTERE DE ZONE HUMIDE

### II.1. Méthode utilisée

**Selon l'article 1 de l'arrêté du 24 juin 2008** précisant les critères de définition et de délimitation des zones humides en application des articles L. 214-7-1 et R. 211-108 du code de l'environnement, **modifié par l'arrêté du 1<sup>er</sup> octobre 2009** :

« Pour la mise en œuvre de la rubrique 3.3.1.0. de l'article R. 214-1 du code de l'environnement, **une zone est considérée comme humide si elle présente l'un des critères suivants** :

1°. Ses sols correspondent à un ou plusieurs types pédologiques, exclusivement parmi ceux mentionnés dans la liste figurant à l'annexe 1.1 [...] ;

2°. Sa végétation, si elle existe, est caractérisée par :

- soit des espèces identifiées et quantifiées selon la méthode et la liste d'espèces figurant à l'annexe 2.1 [...] ;
- soit des communautés d'espèces végétales, dénommées « habitats », caractéristiques de zones humides, identifiées selon la méthode et la liste correspondante figurant à l'annexe 2.2 au présent arrêté. »

L'article 2 indique que « s'il est nécessaire de procéder à des relevés pédologiques ou de végétation, les protocoles définis sont exclusivement ceux décrits aux annexes 1 et 2 du présent arrêté. »

**Pour mener cette étude, seul le critère végétation a été utilisé.**

Le protocole de l'annexe 2 de l'arrêté du 24 juin 2008 a été appliqué.

Des relevés de végétation ont été effectués en plusieurs points du site, chaque relevé concernant un secteur homogène du point de vue des caractéristiques de la formation végétale et des conditions de milieu.

Sur chacune des placettes de relevé, l'examen de la végétation vise à vérifier si celle-ci est caractérisée par des espèces dominantes indicatrices de zones humides, c'est-à-dire figurant dans la liste du 2.1.2. de l'arrêté.

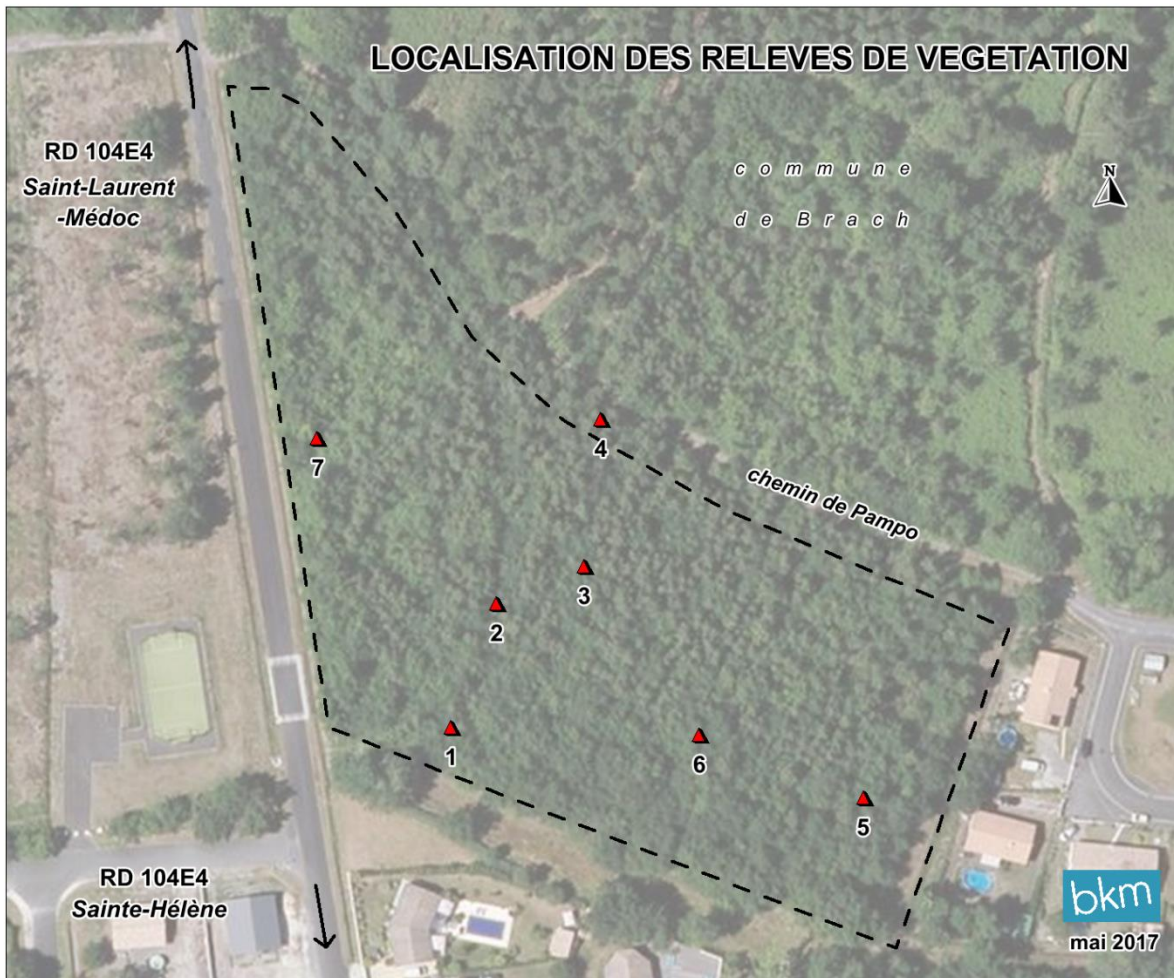
Le boisement du site apparaît en fait relativement homogène dans son ensemble ; les relevés ont donc été répartis assez régulièrement sur le site.

**7 relevés** ont ainsi été effectués sur le site le 23 mai 2017, à une période favorable à l'observation de la végétation.

Les relevés visent à recenser les espèces les plus recouvrantes dans chaque strate de végétation, afin de déterminer les espèces dominantes dans la placette, toutes strates confondues. Les espèces moins présentes sont souvent également notées quand elles sont indicatrices du milieu.

**Si, dans le relevé examiné, au moins la moitié des espèces dominantes est constituée d'espèces hygrophiles, alors la zone est considérée comme humide.**

La localisation des relevés de végétation est présentée sur la carte ci-après.



## II.2. Résultats

Pour chaque placette étudiée sont présentés les relevés de végétation effectués par BKM.

### RELEVÉ N°1

Formation végétale : Chênaie mésoxérophile à Fougère aigle



Recouvrement des strates :

Arborée : 80 %

Arbustive : 30 %

Herbacée : 30 %

Muscinale : -

Sol nu : 70 %

Surface du relevé : environ 300 m<sup>2</sup>

ESPECES PRESENTES par strate	TAUX DE RECOUVREMENT de chaque espèce par strate (en %)	TAUX DE RECOUVREMENT cumulés par strate (en %)	ESPECE HYGROPHILE (liste 2.1.1. de l'arrêté)
Strate arborescente			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	95	95	
<i>Populus tremula L.</i>	5	100	
Strate arbustive			
<i>Ulex europaeus L.</i>	60	60	
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	30	90	
<i>Frangula dodonei Ard.</i>	5	95	Oui
<i>Ilex aquifolium L.</i>	5	100	
Strate herbacée			

<i>Pteridium aquilinum (L) Kuhn</i>	80	80	
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	10	90	
<i>Ulex europaeus L.</i>	5	95	
<i>Hereda helix L.</i>	5	100	
<i>Ruscus aculeatus L.</i>	<5		
<i>Melmapyrum pratense L.</i>	<5		

**Liste d'espèces dominantes**, c'est-à-dire dont la somme des recouvrements dépasse 50%, ainsi que les espèces à recouvrement supérieur ou égal à 20% :

Strate A : Quercus robur

Strate a : Ulex europaeus, Quercus robur

Strate H : Pteridium aquilinum

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 5

→ **zone non humide du point de vue de la végétation**

## **RELEVÉ N°2**

---

**Formation végétale : Bois mixte chênes-pins**

Recouvrement des strates :

Arborée : 80 %



SOVI – SAUGEX Géomètres

Projet de lotissement à Brach, Route de Saint-Laurent - Etude zone humide

BKM – Mai 2017

Arbustive : 20 %  
 Herbacée : 5 %  
 Muscinale : -  
 Sol nu : 80 %

Surface du relevé : environ 300 m<sup>2</sup>

ESPECES PRESENTES par strate	TAUX DE RECOUVREMENT de chaque espèce par strate (en %)	TAUX DE RECOUVREMENT cumulés par strate (en %)	ESPECE HYGROPHILE (liste 2.1.1. de l'arrêté)
Strate arborescente			
<i>Pinus pinaster Ait.</i>	50	50	
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	50	100	
Strate arbustive			
<i>Ulex europaeus L.</i>	50	50	
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	20	70	
<i>Pinus pinaster Ait.</i>	20	90	
<i>Frangula dodonei Ard.</i>	5	95	oui
<i>Ilex aquifolium L.</i>	5	100	
Strate herbacée			
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	50	50	
<i>Hereda helix L.</i>	50	100	

**Liste d'espèces dominantes**, c'est-à-dire dont la somme des recouvrements dépasse 50%, ainsi que les espèces à recouvrement supérieur ou égal à 20% :

Strate A : Pinus pinaster, Quercus robur

Strate a : Ulex europaeus, Quercus robur, Pinus pinaster

Strate H :           Lonicera periclymenum, Herda helix

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 7

**→ zone non humide du point de vue de la végétation**

## RELEVÉ N°3

Formation végétale : Pinède à sous-étage de chênes



Recouvrement des strates :

Arborée : 80 %

Arbustive : 20 %

Herbacée : 10 %

Muscinale : 10 %

Sol nu : 80 %

Surface du relevé : 300 m<sup>2</sup> environ

ESPECES PRESENTES par strate	TAUX DE RECOUVREMENT de chaque espèce par strate (en %)	TAUX DE RECOUVREMENT cumulés par strate (en %)	ESPECE HYGROPHILE (liste 2.1.1. de l'arrêté)
Strate arborescente			
<i>Pinus pinaster Ait.</i>	80	80	
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	20	100	
Strate arbustive			
<i>Ulex europaeus L.</i>	60	60	
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	40	100	
<i>Frangula dodonei Ard.</i>	<5		
<i>Ilex aquifolium L.</i>	<5		
Strate herbacée			
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	50	50	



<i>Herda helix L.</i>	50	100	
-----------------------	----	-----	--

**Liste d'espèces dominantes**, c'est-à-dire dont la somme des recouvrements dépasse 50%, ainsi que les espèces à recouvrement supérieur ou égal à 20% :

Strate A : Pinus pinaster, Quercus robur

Strate a : Ulex europaeus, Quercus robur

Strate H : Lonicera periclymenum, Herda helix

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 6

**→ zone non humide du point de vue de la végétation**

## RELEVÉ N°4

---

Formation végétale : Pinède



Recouvrement des strates :

Arborée : 50 %

Arbustive : 50 %

Herbacée : 40 %

Muscinale : 10 %

Sol nu : 50 %

Surface du relevé : environ 300 m<sup>2</sup>

ESPECES PRESENTES par strate	TAUX DE RECOUVREMENT de chaque espèce par strate (en %)	TAUX DE RECOUVREMENT cumulés par strate (en %)	ESPECE HYGROPHILE (liste 2.1.1. de l'arrêté)
Strate arborescente			
<i>Pinus pinaster Ait.</i>	100	100	
Strate arbustive			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	60	60	
<i>Frangula dodonei Ard.</i>	20	80	oui
<i>Ilex aquifolium L.</i>	10	90	
<i>Erica scoparia L.</i>	5	95	
<i>Ulex europaeus L.</i>	5	100	

Strate herbacée			
<i>Molinia caerulea</i>	40	40	oui
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	20	60	
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	20	80	
<i>Hereda helix L.</i>	20	100	

\*le recouvrement peut dépasser 100 % en raison de la superposition des différentes sous-strates de la strate herbacée.

**Liste d'espèces dominantes**, c'est-à-dire dont la somme des recouvrements dépasse 50%, ainsi que les espèces à recouvrement supérieur ou égal à 20% :

Strate A : Pinus pinaster

Strate a : Quercus robur, Frangula dodonei

Strate H : Quercus robur, Molinia caerulea, Lonicera periclymenum, Hereda helix

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 2 / 7

→ zone non humide du point de vue de la végétation.

## RELEVÉ N°5

---

Formation végétale : Chênaie



Recouvrement des strates :

Arborée : 90 %

Arbustive : 30 %

Herbacée : 10 %

Muscinale : -

Sol nu : 90 %

Surface du relevé : environ 300 m<sup>2</sup>

ESPECES PRESENTES par strate	TAUX DE RECOUVREMENT de chaque espèce par strate (en %)	TAUX DE RECOUVREMENT cumulés par strate (en %)	ESPECE HYGROPHILE (liste 2.1.1. de l'arrêté)
Strate arborescente			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	70	70	
<i>Castanea sativa Mil.</i>	20	80	
<i>Pinus pinaster Ait.</i>	10	100	
Strate arbustive			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	60	60	
<i>Corylus avellana L.</i>	20	80	
<i>Ilex aquifolium L.</i>	10	90	

<i>Erica scoparia L.</i>	5	95	
<i>Ruscus aculeatus L.</i>	5	100	
<i>Ulex europaeus L.</i>	< 5		
Strate herbacée			
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	90	90	
<i>Hereda helix L.</i>	10	100	

\*le recouvrement peut dépasser 100 % en raison de la superposition des différentes sous-strates de la strate herbacée.

**Liste d'espèces dominantes**, c'est-à-dire dont la somme des recouvrements dépasse 50%, ainsi que les espèces à recouvrement supérieur ou égal à 20% :

Strate A : Quercus robur, Castanea sativa

Strate a : Quercus robur, Corylus avellana

Strate H : Lonicera periclymenum

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 5

→ zone non humide du point de vue de la végétation.

## RELEVÉ N°6

---

Formation végétale : Bois mixte pins-chênes



Recouvrement des strates :

Arborée :	90 %
Arbustive :	80 %
Herbacée :	20 %
Muscinale :	-
Sol nu :	80 %

Surface du relevé : environ 300 m<sup>2</sup>

ESPECES PRESENTES par strate	TAUX DE RECOUVREMENT de chaque espèce par strate (en %)	TAUX DE RECOUVREMENT cumulés par strate (en %)	ESPECE HYGROPHILE (liste 2.1.1. de l'arrêté)
Strate arborescente			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	70	70	
<i>Pinus pinaster Ait.</i>	30	100	
<i>Quercus pyrenaica Willd.</i>	<5		
Strate arbustive			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	75	75	
<i>Ulex europaeus L.</i>	15	90	
<i>Erica scoparia L.</i>	5	95	

<i>Frangula dodonei</i> Ard.	5	100	
<i>Ilex aquifolium</i> L.	< 5		
Strate herbacée			
<i>Melampyrum pratense</i> L.	40	40	
<i>Lonicera periclymenum</i> L.	40	80	
<i>Hereda helix</i> L.	10	100	
<i>Ruscus aculeatus</i> L.	< 5		

\*le recouvrement peut dépasser 100 % en raison de la superposition des différentes sous-strates de la strate herbacée.

**Liste d'espèces dominantes**, c'est-à-dire dont la somme des recouvrements dépasse 50%, ainsi que les espèces à recouvrement supérieur ou égal à 20% :

Strate A : Quercus robur, Pinus pinaster

Strate a : Quercus robur

Strate H : Melampyrum pratense, Lonicera periclymenum

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 5

→ zone non humide du point de vue de la végétation.

## RELEVÉ N°7

---

Formation végétale : Chênaie



Recouvrement des strates :

Arborée : 90 %  
Arbustive : 20 %  
Herbacée : 80 %  
Muscinale : -  
Sol nu : 20 %

Surface du relevé : environ 300 m<sup>2</sup>

ESPECES PRESENTES par strate	TAUX DE RECOUVREMENT de chaque espèce par strate (en %)	TAUX DE RECOUVREMENT cumulés par strate (en %)	ESPECE HYGROPHILE (liste 2.1.1. de l'arrêté)
Strate arborescente			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	100	100	
Strate arbustive			
<i>Quercus robur L. subsp. robur</i>	90	90	
<i>Ulex europaeus L.</i>	10	100	
Strate herbacée			
<i>Pteridium aquilinum (L) Kuhn</i>	80	80	
<i>Lonicera periclymenum L.</i>	10	90	



<i>Hereda helix L.</i>	10	100	
<i>Melampyrum pratense L.</i>	< 5		

\*le recouvrement peut dépasser 100 % en raison de la superposition des différentes sous-strates de la strate herbacée.

**Liste d'espèces dominantes**, c'est-à-dire dont la somme des recouvrements dépasse 50%, ainsi que les espèces à recouvrement supérieur ou égal à 20% :

Strate A : Quercus robur

Strate a : Quercus robur

Strate H : Pteridium aquilinum

Nombre d'espèces hygrophiles / nombre d'espèces dominantes : 0 / 3

→ **zone non humide du point de vue de la végétation.**

### II.3. Conclusion sur le caractère humide de la zone

Tous les relevés de végétation réalisés attestent d'une zone non humide. L'habitat en présence est homogène sur l'ensemble de la zone du projet. Il s'agit d'un boisement mixte de chênes pédonculés et pins maritimes à caractère mésoxérophile.

**D'après le critère végétation, la totalité du secteur du projet ne constitue pas une zone humide selon l'arrêté du 24 juin 2008 modifié le 1<sup>er</sup> octobre 2009.**